

## Vous informe – Janvier 2011

### ACCORDS DE BRANCHE NON ETENDUS

#### CLASSIFICATIONS & SALAIRES

- ✕ AGENCES GENERALES D'ASSURANCE : Avenant No 10 du 08/12/2010 - Salaires minimaux annuels 2011.
- ✕ COMMERCE DE DETAIL & DE GROS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE : Accord du 08/12/2010 - Salaires minimaux applicables après extension.
- ✕ HOTELS, CAFES, RESTAURANTS : Accord du 12/01/2011 - Revalorisation des salaires avec un taux horaire de 9,10 € pour le 1<sup>er</sup> niveau et 1<sup>er</sup> échelon de la grille. Application au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au journal officiel.
- ✕ INDUSTRIE & COMMERCE DE LA RECUPERATION : Accord du 27/09/2010 - Salaires au 01/11/2010.
- ✕ MEUNERIE : Avenant n°32 du 23/12/2010 - Revalorisation des salaires au 01/12/2010.
- ✕ RESTAURATION RAPIDE : Accord du 26/01/2011 - Revalorisation des salaires minima et création d'une prime dès un an d'ancienneté.
- ✕ TRAVAUX PUBLICS : Accord du 25/11/2010 - Appointements des cadres pour 2011.

#### FORMATION PROFESSIONNELLE - NEGOCIATION COLLECTIVE

- ✕ AGENCES GENERALES D'ASSURANCE : Accord du 26/10/2010 - Création de la commission paritaire de validation des accords d'entreprise.
- ✕ BANQUE : Accord du 27/09/2010 - Institue la commission paritaire de validation des accords d'entreprise avec les élus du personnel dans les entreprises de moins de deux cents salariés dépourvues de délégué syndical.
- ✕ INDUSTRIE & COMMERCE DE LA RECUPERATION : Accord du 04/10/2010 - Création de la commission de validation des accords d'entreprise conclus avec les représentants élus du personnel.
- ✕ PROPLETE : Accord du 04/11/2010 - Sécurisation des parcours professionnels, notamment par l'incitation à la formation dans le cadre des CQP de branche. Disposition sur le financement du plan de formation des entreprises de plus de dix salariés.
- ✕ SOCIETES D'ASSURANCE : Accord du 03/01/2011 - Rénovation du dialogue social avec notamment la création de la commission paritaire de validation des accords d'entreprise.
- ✕ TRAVAIL TEMPORAIRE : Avenant du 27/08/2010 - Rémunération du salarié intérimaire en CIF
- ✕ TRAVAUX PUBLICS : Accord du 07/10/2010 - Financement du plan de formation.

#### PREVOYANCE

- ✕ HOTELS, CAFES, RESTAURANTS : Accord du 16/11/2010 - Création d'une association de gestion paritaire des régimes professionnels de protection sociale de la branche

- ✘ INDUSTRIE & COMMERCE DE LA RECUPERATION : Accord du 27/09/2010 - Conventions de gestion des régimes de prévoyance et frais de santé avec IONIS.
- ✘ PROPLETE : Avenant du 06/07/2010 - Reconduction d'AG2R prévoyance comme organisme assureur et augmentation de la cotisation à 0,98 % des salaires.

### AUTRES THEMES

- ✘ CABINETS VETERINAIRES & VETERINAIRES PRATICIENS SALARIES : 16 avenants du 25/10/2010 - Valeur du point au 01/01/2011, heures supplémentaires, classification, temps partiel, couverture frais de santé... en attente d'extension.
- ✘ INDUSTRIE & COMMERCE DE LA RECUPERATION : Accord du 04/10/2010 - Egalité professionnelle.
- ✘ INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT : Accords du 21/09/2010 - Indemnisation de la maladie, de la maternité, du départ à la retraite et du licenciement à compter du 01/12/2010.
- ✘ TRAVAUX PUBLICS :
  - Accord du 02/09/2010 - Accueil des jeunes éloignés de l'emploi.
  - Accord du 05/10/2010 - Périodes d'essai : ouvriers et employés 2 mois, TAM et cadres 3 mois, renouvellement une fois pour les mêmes durées.
- ✘ SOCIETES D'ASSISTANCE : Accord du 08/12/2010 - Egalité, mixité et diversité.

### JURISPRUDENCE

- ✘ ACCIDENT DU TRAVAIL & PRISE D'ACTE, CHARGE DE LA PREUVE DU MANQUEMENT : Cass. Soc. 12/01/2011, n°09-70.838 - En cas de prise d'acte de la rupture du contrat de travail pour inobservation par l'employeur des règles de prévention et de sécurité ayant entraîné un accident du travail, la charge de la preuve pèse sur l'employeur. Il lui appartient de démontrer que la survenance de l'accident est étrangère à tout manquement à son obligation de sécurité de résultat.
- ✘ CANDIDATS AUX ELECTIONS, PRESENCE AU DEPOUILLEMENT : Cass. Soc. 06/01/2011, n°09-60.398 - Tout candidat a le droit de contrôler les opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de décompte des voix, ainsi que d'exiger l'inscription de toutes observations, protestations ou contestations sur le procès-verbal. Ce droit s'exerce à la seule initiative du candidat, sans qu'il soit nécessaire de le prévoir au protocole d'accord préélectoral.
- ✘ CDD DE REMPLACEMENT : Cass. Soc. 16/12/2010, n°09-41.627 - Encourt la requalification en CDI, le CDD conclu pour remplacer plusieurs salariés simultanément absents, même si le remplacement n'est que partiel. La Cour condamne ainsi le remplacement « en bloc » de plusieurs salariés.
- ✘ CESSATION D'ACTIVITE D'UNE FILIALE & LICENCIEMENT ECONOMIQUE : Cass. Soc. 18/01/2011, n°09-69.199 - La cessation d'activité n'est pas un motif suffisant de licenciement, lorsqu'elle concerne une entreprise intégrée à un groupe, et que le salarié a pour co-employeur cette entreprise et une autre société du même groupe. Ce motif doit être apprécié au niveau du groupe et il ne peut constituer une cause économique de licenciement qu'à condition de s'appuyer sur des difficultés économiques, une mutation technologique ou la nécessité de sauvegarder la compétitivité du secteur d'activité au sein du groupe.
- ✘ CLAUSE DE NON CONCURRENCE NULLE, INDEMNISATION SYSTEMATIQUE DU SALARIE : Cass. Soc. 12/01/2011, n°08-45.280 - La Cour rappelle que le respect par un salarié d'une clause de non-concurrence illicite lui cause nécessairement un préjudice. Elle précise qu'il en est ainsi quand bien même la clause a été annulée concomitamment au prononcé de la résiliation judiciaire du contrat, le salarié se voyant empêché tout au long de la relation de travail de postuler dans des entreprises concurrentes et d'accepter d'elles des offres d'embauche.
- ✘ DELAI DE CONTESTATION DES ELECTIONS, REVIREMENT DE JURISPRUDENCE : Cass. Soc. 06/01/2011, n°09-60.398 - La Cour décide que c'est la date d'envoi au greffe du Tribunal d'Instance du courrier de contestation qui compte pour l'appréciation du respect du délai de quinze jours après l'élection. Jusqu'à cet arrêt, la Cour retenait la date de réception par le greffe.
- ✘ DESIGNATION D'UN DELEGUE SYNDICAL D'ETABLISSEMENT : Cass. Soc. 06/01/2011, n°10-18.205 - Lorsque sont mis en place des comités

- d'établissement, seuls peuvent désigner un délégué syndical, au sein du périmètre couvert par l'un des comités, les syndicats qui ont obtenu 10% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections de ce comité. Ni un accord collectif, ni un engagement unilatéral de l'employeur ne peuvent avoir pour effet de modifier le périmètre légal d'appréciation de la représentativité.
- ✘ DISTRIBUTIONS DE TRACTS : Cass. soc. 18/01/2011, n°09-12.240 - L'article L 2142-4 du code du travail se borne à organiser la diffusion de tracts par les syndicats professionnels aux travailleurs dans l'enceinte de l'entreprise (aux heures d'entrée et de sortie du personnel) ; n'y sont inclus, ni la voie publique, ni les parties communes de l'immeuble où l'entreprise occupe des locaux, ni l'établissement d'un client au sein duquel des salariés de l'entreprise effectuent des missions. De fait, un employeur ne pouvait pas invoquer ce texte pour contester la licéité de distributions de tracts syndicaux effectués en ces lieux.
  - ✘ ELECTIONS PARTIELLES & REGLES DE REPRESENTATIVITE : Cass. Soc. 06/01/2011, n°10-60.169 - Les élections partielles organisées après la loi du 20/08/2008 ne mettent pas fin aux règles transitoires de représentativité dès lors que les dernières élections générales étaient antérieures à cette loi. A noter que, lorsque les premières élections générales postérieures à cette même loi seront intervenues, les résultats des élections partielles ultérieures devront être pris en compte dans le cadre d'un calcul de représentativité consolidé.
  - ✘ FAITS DE LA VIE PRIVEE & LICENCIEMENT DISCIPLINAIRE : Conseil d'Etat 15/15/2010, n°316856 - Un agissement du salarié intervenu en dehors de l'exécution de son contrat de travail ne peut motiver un licenciement pour faute, sauf s'il traduit la méconnaissance par l'intéressé d'une obligation découlant de ce contrat. Un salarié protégé, employé en tant que chauffeur et dont le permis de conduire avait été suspendu au cours d'une période de repos ne pouvait donc être licencié pour un motif disciplinaire. L'employeur aurait dû fonder la mesure sur les répercussions de la suspension du permis sur le fonctionnement de l'entreprise (établir l'impossibilité de maintenir le contrat de travail sans trouble à la bonne marche de l'entreprise).
  - ✘ INAPTITUDE, MENTIONS DE L'AVIS MEDICAL : Cass. Soc. 16/12/2010 - L'inaptitude d'un salarié est en principe constatée dans le cadre de deux visites espacées de quinze jours. Il n'y a qu'une exception au principe de la double visite : le cas où le médecin du travail diagnostique une situation où le maintien du salarié à son poste de travail entraîne un danger immédiat pour sa santé ou sa sécurité ou celles des tiers. Dans ce cas, l'avis doit préciser qu'une seule visite est effectuée et faire référence à l'article R 4624-31 du code du travail. Cette carence ne saurait être corrigée par un courrier distinct du médecin du travail. Un licenciement prononcé à la suite de ce seul avis est donc nul.
  - ✘ MESURE DE L'AUDIENGE SYNDICALE : Cass. Soc. 06/01/2011, n°10-17.653 et 10-60.168 - Le décompte des suffrages exprimés en faveur d'une organisation syndicale se fait en retenant le nombre de bulletins obtenu par sa liste, sans qu'il y ait lieu de tenir compte des éventuelles ratures de noms de candidats.
  - ✘ NEGOCIATION D'ENTREPRISE & COMPOSITION DE LA DELEGATION SYNDICALE : Cass. Soc. 05/01/2011, n°09-69.732 - La Cour rappelle que, sauf accord plus favorable conclu entre l'employeur et l'ensemble des organisations syndicales participant à la négociation, la délégation de chaque organisation est légalement composée de deux d'entre eux, et éventuellement complétée par un nombre égal de salariés.
  - ✘ PARTICIPATION DES SALARIES & CALCUL DE L'EFFECTIF : Cass. Soc. 08/12/2010, n°09-65.380 - Pour la mise en place de la participation, le seuil de cinquante salariés doit avoir été atteint au moins six mois au cours des douze mois précédents. La Cour précise que le calcul de l'effectif doit être effectué mois par mois, et en fin de mois. Cela signifie qu'un salarié engagé en CDI à temps complet au cours d'un mois est pris en compte pour une unité au titre de ce mois.
  - ✘ RUPTURE AMIABLE NE VAUT PAS TRANSACTION : Cass. Soc. 15/12/2010, n°09-40.701 - La Cour rappelle qu'un CDI peut être rompu d'un commun accord des parties mais que cet accord, peu important les termes de sa rédaction, ne saurait valoir transaction. La transaction a, en effet, pour objet de régler un litige issu d'une rupture consommée du contrat de travail (après un licenciement, une démission mais également d'une rupture d'un commun accord).

- ✘ RUPTURE DE LA PERIODE D'ESSAI : Cass. Soc. 15/12/2010, n°09-42.273 - La période d'essai est destinée à permettre à l'employeur d'apprécier les qualités et capacités professionnelles du salarié. Est abusive, car étrangère à la personne du salarié, la rupture le jour où l'employeur a décidé de fermer l'hôtel en raison de l'absence de neige.
- ✘ SALARIES MIS A DISPOSITION & ELECTIONS PROFESSIONNELLES : Cass. Soc. 19/01/2011, n°10-60.296 - Les salariés mis à disposition présents depuis plus de douze mois dans l'entreprise utilisatrice, sont compris dans le décompte de l'effectif de cette dernière, peu important que certains d'entre eux aient choisi d'être électeurs dans l'entreprise qui les emploie.
- ✘ SAS & POUVOIR D'EMBAUCHER : Cass. Soc. 15/12/2010, n°09-42.642 - La Cour précise que les représentants légaux des SAS sont autorisés à déléguer au DRH, sans formalisme particulier, le pouvoir d'embaucher (duplique sa position de novembre 2010 sur le pouvoir de licencier dans les SAS).
- ✘ TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL & DIPLOME : Cass. Soc. 11/01/2011, n°09-66.785 - Une différence de diplôme ne justifie une différence de traitement que s'il est démontré l'utilité particulière des connaissances acquises au regard des fonctions exercées.

## TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

### DECRETS & ARRETES

*(Autres que ceux d'extension des accords de branches)*

- ✘ ABUS DE DROIT EN MATIERE SOCIALE : Décret du 10/01/2011 - Fixe la composition, le fonctionnement et l'organisation du comité des abus de droit en matière de prélèvements de sécurité sociale. Les abus de droit sont, soit des actes fictifs, soit des actes visant à contourner l'esprit des textes. Ces actes n'ont pu être inspirés par aucun autre motif que celui d'éluder ou d'atténuer les contributions et cotisations sociales.
- ✘ AERATION & ASSAINISSEMENT DES LOCAUX DE TRAVAIL : Arrêté du 23/12/2010 - Fixe la liste des organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail.
- ✘ CONGE DE FORMATION ECONOMIQUE & SYNDICALE : Arrêté du 20/12/2010 - Fixe la liste des organismes habilités à dispenser ces formations pour l'année 2011.
- ✘ COTISATION ATMP 2011 : Arrêté du 27/12/2010 - Fixe les taux collectifs pour 2011.
- ✘ COTISATION ATMP DES SALARIES AGRICOLES : Arrêté du 11/01/2011 - Fixe les taux de cotisations pour 2011.
- ✘ DEPART ANTICIPE À LA RETRAITE : Décret du 30/12/2010 - Fixe les modalités de départ anticipé pour carrière longue mais également pour handicap et pour les travailleurs de l'amiante.
- ✘ EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Arrêté du 20/12/2010 - Fixe la liste des organismes habilités à procéder aux examens CE de type, à l'évaluation des systèmes de garantie qualité CE ainsi qu'à l'évaluation et à la surveillance des systèmes d'assurance qualité CE concernant certains équipements de protection individuelle.
- ✘ REDUCTION FILLON : Décret du 31/12/2010 - Fixe les nouvelles modalités de calcul de la réduction à compter du 01/01/2011.
- ✘ REDUCTION FILLON : Décret du 31/12/2010 - Reporte au 01/01/2013 l'entrée en vigueur de la mesure devant pénaliser les entreprises appartenant à des branches dans lesquelles les salaires minimaux étaient inférieurs au SMIC (remplacement du paramètre SMIC par le salaire le plus bas de la branche pour un salarié sans qualification).
- ✘ RELEVEMENT DE L'AGE LEGAL DE DEPART A LA RETRAITE : Décret du 30/12/2010 - Définit les calendriers d'augmentation de l'âge de départ et des trimestres d'assurance requis pour le taux plein.
- ✘ REPORT DU TRANSFERT DU RECOUVREMENT DES COTISATIONS CHOMAGE A L'URSSAF : Décret du 30/12/2010 - Reporte sine die le transfert du recouvrement de Pôle Emploi vers les URSSAF des contributions dues au titre du contrat de transition professionnelle et de la convention de reclassement personnalisé. Le report concerne également les cotisations chômage et les contributions AGS dues pour les salariés expatriés et certains frontaliers.

- ✘ SALARIES EN MILIEU HYPERBARE : Décret du 11/01/2011 - Fixe de très nombreuses nouvelles obligations de sécurité à la charge de l'employeur (mesures de prévention, équipements de travail, organisation des interventions et des travaux, formation et certification...).
- ✘ SECURITE & MILIEU HYPERBARE : Arrêté du 23/12/2010 - Fixe la liste des organismes habilités à dispenser la formation à la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare.
- ✘ SECURITE & PLOMB : Arrêté du 23/12/2010 - Fixe la liste des organismes agréés à procéder au contrôle des valeurs limites biologiques pour les travailleurs exposés au plomb (dosages de plombémie).
- ✘ SECURITE & EXPERTS AU CHSCT : Arrêté du 23/12/2010 - Agrément des experts auxquels le CHSCT peut faire appel.
- ✘ SECURITE, BATIMENT & GENIE CIVIL : Arrêté du 23/12/2010 - Fixe la liste des organismes habilités à former les coordonnateurs en matière de sécurité et de santé pour les opérations de bâtiment ou de génie civil.
- ✘ VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES : Arrêté du 23/12/2010 - Fixe la liste des personnes et organismes habilités à vérifier les installations électriques.

### DIRECTIVES - CIRCULAIRES - LETTRES CIRCULAIRES ....

- ✘ SECURITE DES ASCENSEURS, MONTE-CHARGE & EQUIPEMENTS ASSIMILES : Circulaire DGT du 21/01/2011 - Fait le point sur les règles de sécurité à respecter par les maîtres d'œuvre, employeurs et intervenants sur ces machines.

### INFORMATIONS DIVERSES

- ✘ AFPR & POE : Instruction Pôle Emploi du 15/12/2010- Précise les modalités d'application de ces dispositifs qui, visent le développement des compétences des demandeurs d'emploi et permettent à un employeur qui s'engage à recruter un demandeur d'emploi de bénéficier d'une aide financière pour former cette personne avant le recrutement. Cette formation est financée par Pôle Emploi et, le cas échéant, par l'OPCA dont relève le futur employeur.
- ✘ AVANTAGES EN NATURE 2011 : Diffusion sur le site internet de l'URSSAF des nouveaux modes de calcul des avantages nourriture et logement.
- ✘ CHOMAGE PARTIEL DANS LE VAR : Arrêté du 22/11/2010 - Agrée l'accord du 29/06/2010 sur l'indemnisation des arrêts d'activité dûs aux intempéries des 15 et 16 juin.
- ✘ FRAIS PROFESSIONNELS 2011 : Diffusion sur le site internet de l'URSSAF des nouvelles limites d'exonération pour les frais de repas, les indemnités de grand déplacement et les frais professionnels liés à la mobilité professionnelle.
- ✘ PERSONNEL SEDENTAIRE DU TRANSPORT MARITIME : Nouvelle CCN du 14/09/2010 - Procédure d'extension lancée.
- ✘ SERVICES À LA PERSONNE : Arrêté paru au JO du 27/01/2011 - Valide l'accord du 12/10/2007 qui définissait le champ d'application d'une convention collective spécifique. Cet accord faisait l'objet d'opposition pour risque de chevauchement des champs d'application avec d'autres conventions collectives mais l'argument a été écarté par l'arrêté ministériel.

## ARRETES D'EXTENSIONS / AGREMENTS

### ACCORDS NATIONAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ACTEURS DU LIEN SOCIAL & FAMILIAL : CENTRES SOCIAUX & SOCIOCULTURELS, ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS, ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL (N° 3268)	Système de classification	Avenant du 07/07/2010  JO du 01/01/2011
ADMINISTRATEURS & MANDATAIRES JUDICIAIRES (PERSONNEL) (N° 3353)	Prévoyance	Avenant du 15/12/2009  JO du 01/01/2011
AMEUBLEMENT & EQUIPEMENT DU FOYER (NEGOCE) (N° 3056)	Mise en œuvre du maintien des garanties prévues par le régime de prévoyance en application du dispositif de portabilité.	Avenant du 08/12/2009  JO du 22/01/2011
ANIMATION (N° 3246)	Valeur du point	Avenant du 26/10/2010 JO du 21/01/2011
ARCHITECTURE (ENTREPRISES) (N° 3062)	Frais de santé	Avenant du 28/01/2010  JO du 01/01/2011
ARTISTES INTERPRETES (ENGAGES POUR DES EMISSIONS DE TELEVISION) (N° 3278)	Diffusion en cas de grève	Avenant du 17/06/2009  JO du 01/01/2011
AUTOMOBILE (SERVICES) (N° 3034)	Ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés âgés de moins de 60 ans. Missions de l'ANFA et du GNFA pour le développement de la GPEC. RNQSA et RNCSA pour l'année 2011	Accord du 07/07/2010  Accord du 23/06/2010  Accord du 23/06/2010 JO du 01/01/2011
AVOCATS SALARIES (N° 3078)	Salaires minima au 1er janvier 2011	Avenant du 22/10/2010 JO du 20/01/2011
BANQUE (N° 3161)	Modification de l'article 59 « Congés événements familiaux »	Avenant du 27/09/2010  JO du 01/01/2011
BOIS D'ŒUVRE ET PRODUITS DERIVES (NEGOCE) (N° 3287)°	Modification de certaines dispositions du régime de prévoyance obligatoire	Avenant du 17/12/2009  JO du 22/01/2011
BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPHAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCES DE VOLAILLES ET GIBIERS (N° 3101)	Régime de prévoyance	Avenant du 19/01/2010  JO du 01/01/2011
BOULANGERIE-PATISSERIE (ENTREPRISES ARTISANALES) (N° 3117)	Frais de soins de santé	Avenant du 04/12/2009  JO du 01/01/2011
CABINETS D'AVOCATS (PERSONNEL) (N° 3078)	Salaires minima au 1er janvier 2011	Avenant du 22/10/2010  JO du 21/01/2011

CHARCUTERIE DE DETAIL (N° 3133)	Régime de remboursement complémentaire des frais de soins de santé. (Exclusion)	Avenant du 26/04/2010 JO du 06/01/2011
CHARCUTIERES (INDUSTRIES) (N° 3125)	Actualisation de plusieurs dispositions de la convention collective (disposition sur le contrat à durée déterminée à objet défini non étendue)  Développement de l'emploi des seniors	Accord du 12/11/2009  Avenant du 11/03/2010 JO du 01/01/2011
CHEVAUX DE COURSES AU TROT (ETABLISSEMENTS D'ENTRAINEMENT) (N° 3605)	Salaires à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2010	Avenant du 08/06/2010 JO du 11/01/2011
CHIMIE (INDUSTRIES) (N° 3108)	Prise en compte du baccalauréat professionnel dans les classifications	Accord du 17/06/2010 JO du 01/01/2011
COIFFURE & PROFESSIONS CONNEXES (N° 3159)	Portabilité en matière de frais de santé	Avenant du 21/04/2010 JO du 01/01/2011
COMMERCES DE GROS (N° 3044)	Création d'un régime de prévoyance collective. (Exclusion)	Accord du 18/01/2010 (2 annexes) JO du 21/01/2011
COMMUNICATION ECRITE DIRECTE (ENTREPRISES DE LOGISTIQUE) (N° 3261)	Prévoyance  Salaires (Sous réserves)	Avenant du 18/03/2010 JO du 01/01/2011  Accord du 15/09/2010 JO du 20/01/2011
COOPERATION LAITIERE	Mise en œuvre du droit individuel à la formation	Accord du 23/04/2010 JO du 22/01/2011
ESTHETIQUE COSMETIQUE & ENSEIGNEMENT TECHNIQUE & PROFESSIONNEL LIE AUX METIERS DE L'ESTHETIQUE & DE LA PARFUMERIE	Certificats de qualification professionnelle	Accord du 22/04/2009  JO du 01/01/2011
FABRICATION & COMMERCE DES PRODUITS A USAGE PHARMACEUTIQUE, PARAPHARMACEUTIQUE & VETERINAIRE (N° 3063)	Régime conventionnel de prévoyance	Avenant du 11/02/2010  JO du 01/01/2011
FABRICATION DE L'AMEUBLEMENT (N° 3155)	Maintien des garanties prévues par le régime de prévoyance en application du dispositif de portabilité	Avenant du 08/07/2009  JO du 22/01/2011
FABRICATION DE LA CHAUX (INDUSTRIE) (PERSONNEL D'ENCADREMENT) (N° 3064)	Salaires annuels minima des cadres	Accord du 01/07/2010  JO du 20/01/2011
FORMATION (ORGANISMES) (N° 3249)	Prévoyance	Avenant du 14/12/2009 JO du 01/01/2011
FOYERS ET SERVICES POUR JEUNES TRAVAILLEURS (ENTREPRISES) (N° 3014)	Santé au travail	Accord du 26/01/2010  JO du 01/01/2011
INTERMITTENTS DU SPECTACLE	Modification des modalités de financement du régime de prévoyance	Avenant du 18/12/2009  JO du 22/01/2011

GEOMETRES-EXPERTS, TOPOGRAPHES, PHOTOGRAMMETRES, EXPERTS FONCIERS (CABINETS OU ENTREPRISES) (N° 3205)	Prévoyance	Avenant du 03/03/2010  JO du 01/01/2011
GOLF (N° 3283)	Modification du préavis	Avenant du 02/07/2010 JO du 01/01/2011
INDUSTRIE DE LA SALAISON, CHARCUTERIE EN GROS, ET CONSERVES DE VIANDE (N° 3125)	Mise en œuvre du maintien des garanties prévues par le régime de prévoyance en application du dispositif de portabilité	Avenant du 28/01/2010  JO du 22/01/2011
JARDINERIES ET GRAINETERIES (N° 3272)	Prévoyance	Avenant du 12/11/2009 JO du 01/01/2011
JEUX, JOUETS, ARTICLES DE FETES ET ORNEMENTS DE NOËL, ARTICLES DE PUERICULTURE ET VOITURES D'ENFANTS, MODELISME ET INDUSTRIES CONNEXES (INDUSTRIES) (N° 3130)	Grille des salaires minima conventionnels (Sous réserves)	Avenant du 22/03/2010  JO du 21/01/2011
MAISONS D'ALIMENTATION À SUCCURSALES, SUPERMARCHÉS, HYPERMARCHÉS (GERANTS MANDATAIRES) (N° 3007)	Modification des articles 5 « <i>Minima garantis</i> », 34 « <i>Congés payés</i> », 36 « <i>Représentation des gérants mandataires non salariés et des syndicats</i> », 39 « <i>Indemnisation des gérants mandataires non salariés participant aux réunions paritaires</i> » et 17 « <i>Indemnité de départ à la retraite</i> »	Avenant du 25/01/2010  JO du 01/01/2011
MANUTENTION PORTUAIRE (N° 3273)	Salaires minimaux garantis	Avenant du 02/09/2010 JO du 22/01/2011
OEUF & INDUSTRIES EN PRODUITS D'OEUF (CENTRES DE CONDITIONNEMENT, DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION) (NO 3184)	Emploi des seniors	Accord du 20/01/2010  JO du 01/01/2011
OPTIQUE-LUNETTERIE DE DETAIL (N° 3084)	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Accord du 11/03/2010 JO du 01/01/2011
PHARMACIE D'OFFICINE (N° 3052)	Frais d'équipement dans la branche professionnelle Valeur du point dans la branche professionnelle (Sous réserve)	Accord du 01/10/2010 Accord du 01/10/2010 JO du 21/01/2011
PRESTATAIRES DE SERVICES (SECTEUR TERTIAIRE) (PERSONNEL) (N° 3301)	Maintien dans l'emploi et recrutement des salariés âgés	Avenant du 28/06/2010  JO du 01/01/2011
RECUPERATION (INDUSTRIES & COMMERCE) (N° 3228)	Modification de certaines dispositions de l'accord de prévoyance	Avenant du 13/10/2009 JO du 22/01/2011
RETRAITE COMPLEMENTAIRE (INSTITUTIONS) (PERSONNEL) (N° 3276)	Modification de l'annexe VII	Avenant du 22/06/2010  JO du 01/01/2011

IMPRIMERIE DE LABEUR & INDUSTRIES GRAPHIQUES (IDCC N° 431)	Modification de certaines dispositions du régime de prévoyance. (Exclusion)	Accord du 26/02/2010 JO du 20/01/2011
SERVICES A LA PERSONNE	Champ d'application de la convention collective	Accord du 12/10/2007 JO du 27/01/2011
SERVICES D'EAU & D'ASSAINISSEMENT (ENTREPRISES) (N° 3302)	Diversité dans l'entreprise	Accord du 02/03/2010 JO du 01/01/2011
SPORT (N° 3328)	Fond d'aide au développement du paritarisme	Avenant du 17/06/2010 JO du 01/01/2011
STRUCTURES ASSOCIATIVES CYNEGETIQUES (PERSONNEL) (N° 3327)	Instauration d'un régime de retraite supplémentaire  Modification de certaines dispositions du régime de retraite supplémentaire	Accord du 13/12/2007  Accord du 22/05/2008 JO du 22/01/2011
SUCRERIES, SUCRERIES-DISTILLERIES & RAFFINERIES DE SUCRE (N° 3026)	Participation des salariés (Sous réserve)	Accord du 29/10/2009  JO du 15/01/2011
TOURISME (ORGANISMES) (N° 3175)	Formation professionnelle Période d'essai	Avenant du 28/04/2010 Avenant du 28/04/2010 JO du 01/01/2011
TRANSPORT AERIEN (ENTREPRISES) (PERSONNEL AU SOL) (N° 3177)	Création d'un régime de prévoyance au profit du personnel non cadre (Exclusion)	Accord du 30/10/2009 (4 annexes)  JO du 20/01/2011
TRANSPORTS ROUTIERS & ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT (N° 3085)	Désignation d'un organisme assureur  Dérogation temporaire aux conditions d'ouverture du droit au congé de fin d'activité	Accord du 25/11/2009 JO du 22/01/2011  Accord du 30/06/2009 JO du 26/01/2011
TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS, DES SCIERIES, DU NÉGOCE & DE L'IMPORTATION DES BOIS (N° 3041)	Formation professionnelle tout au long de la vie	Avenant du 13/04/2010  JO du 01/01/2011
VOYAGEURS REPRESENTANTS PLACIERS	Maintien des garanties prévues par le régime de prévoyance en application du dispositif de portabilité.	Accord du 21/12/2009  JO du 22/01/2011

### ACCORDS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
BATIMENT (ENTREPRISES OCCUPANT JUSQU'A DIX SALARIES ET PLUS DE DIX SALARIES) (OUVRIERS EMPLOYES) (LANGUEDOC-ROUSSILLON) (N° 3193 ET N° 3258)	Indemnités de petits déplacements et de repas Salaires minimaux	Accord du 08/06/2010  Accord du 08/06/2010, JO du 07/01/2011
BOIS DE PIN MARITIME (INDUSTRIE) (FORET DE GASCOGNE) (IDCC N° 172)	Politique salariale (4 annexes) (Sous réserve)	Avenant du 03/09/2010  JO du 21/01/2011

CUMA (SALARIES NON CADRES) (BRETAGNE)	Protection sociale complémentaire en agriculture et création d'un régime de prévoyance. (Sous réserve)	Avenant du 08/03/2010  JO du 21/01/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLYCLTURE, D'ELEVAGES SPECIALISES OU NON, CUMA & EXPLOITATIONS DE CULTURES SPECIALISEES (DEUX-SEVRES) (IDCC N° 9791)	Modification des articles 4 (Adhésion-Affiliation) et 8(Cotisations.) de l'accord du 05/06/2009 sur un régime d'assurance complémentaire frais de santé des salariés agricoles non cadres	Avenant du 23/04/2010  JO du 11/01/2011
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (HAUTE-LOIRE ET LOZERE) (IDCC N° 8832)	Modification de l'article 67 relatif au régime de prévoyance.	Avenant du 08/01/2010  JO du 21/01/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES (MAINE-ET-LOIRE) (IDCC N° 9491)	Refonte de la convention collective. (Exclusion et réserves)	Avenant du 23/03/2010  JO du 22/01/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES (GIRONDE) (IDCC N° 9331)	Révision de la convention. (Exclusion et réserves)	Avenant du 20/04/2010  JO du 22/01/2011
EXPLOITATIONS FORESTIERES (SEINE-MARITIME & EURE)	Prévoyance complémentaire en agriculture. (Exclusion et réserves)	Accord du 10/09/2009  JO du 21/01/2011
EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE & D'ELEVAGE & CUMA (MOSELLE) (IDCC N° 9573)	Modification des dispositions relatives à la classification des emplois, au personnel d'encadrement, à l'emploi et création d'un tableau de concordance entre les anciennes classifications et niveaux et les nouveaux.	Avenant du 17/06/2010  JO du 11/01/2011
EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE & D'ÉLEVAGE (MEURTHE-ET-MOSELLE) (IDCC N° 9541)	Modification des articles 10 « <i>Personnel d'exécution</i> », 11 « <i>Personnel d'encadrement ayant suivi une formation professionnelle ou ayant une très bonne expérience professionnelle</i> », et des chapitres IV « <i>embauche- période d'essai-rupture pendant période d'essai</i> » et VIII « <i>Démission-Licenciement Sanctions</i> » (Exclusion) Création d'un tableau de concordance entre les anciennes classifications et niveaux et les nouveaux.	Avenant du 17/06/2010  JO du 11/01/2011
EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE & D'ELEVAGE (MEUSE) (IDCC N° 9553)	Modification des articles 13 concernant les niveaux de qualification professionnelle des emplois, 10 « <i>embauche- période d'essai et rupture pendant période d'essai</i> », 40 bis « <i>délai-congé ou préavis</i> » et 41 « <i>indemnité de licenciement et de départ à la retraite</i> » (Sous réserve) Création d'un tableau de concordance entre les anciennes classifications et niveaux et les nouveaux	Avenant du 17/06/2010  JO du 11/01/2011

EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE-ELEVAGE, CUMA & CULTURES SPECIALISEES (HAUTE-MARNE) (IDCC N° 9521)	Modification de la convention	Avenant du 28/04/2010  JO du 11/01/2011
EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE & ENTREPRISES D'ELEVAGE (VOSGES) (IDCC N° 9881)	Modification des dispositions relatives à l'emploi et aux salaires, à l'embauche ; Création d'un article 11 bis « <i>Personnel d'encadrement ayant suivi une formation professionnelle ou ayant une très bonne expérience professionnelle</i> » ; Modification des articles 40 et 41 « <i>résiliation du contrat de travail</i> », 14 « <i>Préavis</i> », 15 « <i>Indemnité de licenciement</i> » et 16 « <i>Absences durant le préavis</i> » Création d'un tableau de concordance entre les anciennes classifications et niveaux et les nouveaux.	Avenant du 17/06/2010  JO du 11/01/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES, CONNEXES & SIMILAIRES (DEUX-SEVRES) (IDCC N° 1628)	Taux effectifs garantis annuels et valeurs du point	Avenant du 10/07/2009 Avenant du 03/09/2010  JO du 21/01/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES & ASSIMILEES (VENDEE) (N° 3325)	Clarification des modalités d'application du régime de prévoyance	Avenant du 30/07/2009  JO du 22/01/2011
SCIERIES AGRICOLES & ACTIVITES CONNEXES (CHAMPAGNE-ARDENNE) (IDCC N° 8212)	Régime de prévoyance, garantie incapacité, invalidité et décès. (Sous réserve) (Exclusion)	Avenant du 16/01/2009  JO du 05/01/2011
SCIERIES AGRICOLES & ACTIVITES CONNEXES (SALARIES) & EXPLOITATIONS FORESTIERES (SALARIES AU TEMPS) (FRANCHE-COMTE)	Prévoyance complémentaire santé en agriculture. (Exclusion)	Accord du 04/09/2009  JO du 11/01/2011
SOIERIE (OUVRIERS DES TISSAGES) (SUD-EST) (IDCC N° 642)	Refonte du régime de santé et de prévoyance	Accord du 14/12/2009 (12 annexes)  JO du 20/01/2011